

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°37 du 10 septembre 2010

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°4

DÉCISION N° 2675/DEF/DCSSA/OSP/ORG
portant création de l'équipe résidente en recherche subaquatique opérationnelle.

Du 22 juillet 2010

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « organisation, soutien et projection » ; bureau « organisation ».*

DÉCISION N° 2675/DEF/DCSSA/OSP/ORG portant création de l'équipe résidente en recherche subaquatique opérationnelle.

Du 22 juillet 2010

NOR D E F E 1 0 5 1 6 8 2 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 620-0.1.2

Référence de publication : BOC N°37 du 10 septembre 2010, texte 4.

Le ministre de la défense,

Décide :

Art. 1er. L'équipe résidente en recherche subaquatique opérationnelle (ERRSO) de Toulon est créée à compter du 1^{er} juillet 2011. Elle est organique à l'institut de recherche biomédicale des armées (IRBA) de Brétigny-sur-Orge.

Art. 2. L'ERRSO est soutenue localement, chacun pour ce qui le concerne, par le site de Sainte-Anne et, à compter de sa création, par le groupement de soutien de la base de défense de Toulon.

Art. 3. L'ERRSO est installée dans des locaux sis au sein du bâtiment **Tribondeau** de l'îlot Sainte-Anne.

Art. 4. L'ERRSO est décrite dans le référentiel en organisation sous le numéro : CREDO 0630 046.

Art. 5. Une instruction spécifique sous timbre de l'IRBA fixe l'organisation et le fonctionnement de L'ERRSO.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le médecin général inspecteur,
sous-directeur « organisation soutien et projection »,*

Ronan TYMEN.